

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE
Révision du 13.03.2009

1. Nom du produit et de la société

Préparation:

Nom : BAIN RHODASTYL 2000 (RH 2 G)
Code du produit : 999 1338
Usage normal : Matière première pour bains de galvanoplastie

Identification de la société:

Raison Sociale: COOKSON-CLAL
Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris
Téléphone: 01 48 24 76 80 Fax: 01 48 24 75 75
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

INRS / Orfila - 00 33 01 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 34 Provoque des brûlures.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage SGH



Danger

3.2/1B - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Prévention:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite de la page 1)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin.

Traitement spécifique (voir étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· **Stockage:**

Garder sous clef.

· **Élimination:**




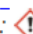
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

acide inorganique	 C; R 35 Danger:  3.2/1A	10-25 %
sel de rhodium	 Xi; R 36/37/38 Attention:  3.2/2, 3.3/2A, 3.8/3	2,5-10 %

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-93-9 acide sulfurique

VME (France)	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
MAK (Allemagne)	0,1E mg/m ³

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	295°C
Point d'inflammation:	Non applicable.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	0 hPa
Densité:	Non déterminée.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
	Entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	< 1
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
COV (CE)	0,00 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
 Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Corrosif
 L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

(suite page 5)

12 Informations écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

8 (C1) Matières corrosives.

Indice Kemler:

80

No ONU:

2796

Groupe d'emballage:

II

Etiquette de danger:

8

Désignation du produit:

2796 ACIDE SULFURIQUE, mélange

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



Classe IMDG:

8

No ONU:

2796

Label

8

Groupe d'emballage:

II

No EMS:

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte:

SULPHURIC ACID, mixture

(suite page 6)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



- Classe ICAO/IATA:	8
- No ID ONU:	2796
- Label	8
- Groupe d'emballage:	II
- Désignation technique exacte:	SULPHURIC ACID, mixture

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN2796, ACIDE SULFURIQUE, mélange, 8, II

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

C Corrosif

Phrases R:

34 Provoque des brûlures.

Phrases S:

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales:

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

35 Provoque de graves brûlures.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Acronymes et abréviations:

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Règlement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)